

Faire avancer les priorités par le biais du Cadre mondial pour la biodiversité



Résultats de la COP15

En décembre 2022, 196 pays se sont réunis à Montréal, au Canada, pour la 15e Conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la diversité biologique (CDB) et ont adopté un nouveau cadre mondial dont l'objectif est d'arrêter et d'inverser la perte de biodiversité d'ici à 2030. Le [Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal \(CMB\)](#)

sera mis en œuvre au cours des dix prochaines années, en commençant par l'actualisation par les pays de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB) afin de les aligner sur les nouveaux objectifs mondiaux. Ces SPANB actualisées seront soumises à l'examen de la COP16, prévue pour le second semestre 2024 en Turquie, **ce qui offre une fenêtre d'opportunité unique d'ici à la mi-2024 pour influencer ce processus.**

Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal

Plan mondial pour arrêter et inverser la perte de biodiversité au cours de cette décennie

VISION 2050

Vivre en harmonie avec la nature

MISSION 2030

Des mesures urgentes pour arrêter et inverser la perte de biodiversité afin de mettre la nature sur la voie de la reconstitution



Vise à ancrer le GBF dans des résultats à long terme



OBJECTIFS 2050

OBJECTIF A

Reconstitution des espèces et des écosystèmes

OBJECTIF B

Utilisation durable & contributions de la nature aux populations

OBJECTIF C

Partage équitable des avantages

OBJECTIF D

Moyens de mise en œuvre



Vise à s'aligner sur les 3 objectifs de la CDB et sur les moyens de mise en œuvre



CIBLES 2030

RÉDUIRE LES MENACES PESANT SUR LA BIODIVERSITÉ

1. Aménagement du territoire
2. Restauration
3. 30x30
4. Rétablissement des espèces
5. Exploitation des espèces sauvages
6. Espèces exotiques envahissantes
7. Pollution
8. Changement climatique

RÉPONDRE AUX BESOINS DES POPULATIONS

9. Utilisation durable des espèces sauvages
10. Production durable
11. Contributions de la nature aux populations
12. Espaces urbains
13. Accès et partage des avantages

OUTILS ET SOLUTIONS

14. Intégration
15. Divulgence d'informations par les entreprises
16. Consommation durable
17. Biosécurité
18. Réforme des subventions
19. Mobilisation des ressources financières
20. Mobilisation des ressources non financières
21. Accès aux connaissances
22. Participation
23. Égalité des sexes

CADRE DE SUIVI

Gamme d'indicateurs que les pays peuvent utiliser pour suivre et rendre compte de leurs progrès nationaux et collectifs dans la mise en place du CMB, qui comprennent des indicateurs binaires principaux, de composante, de complément et de niveau mondial. Le cadre doit être finalisé d'ici 2024 par le **Groupe d'experts techniques ad hoc nouvellement créé**.

STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES

Faciliter la mobilisation immédiate de ressources pour garantir la réalisation des objectifs du CMB grâce à une phase de démarrage rapide (couvrant 2023-2024) et une augmentation des ressources au cours de la deuxième phase (2025-2030). Création d'un **Fonds fiduciaire spécial pour la biodiversité** dans le cadre du FEM et accord pour que les pays élaborent des plans de financement nationaux. La stratégie doit être finalisée par le nouveau **Comité consultatif sur la mobilisation des ressources** d'ici 2024.

Que contient le CMB ?

Le CMB comprend une Vision 2050 et une Mission 2030, un ensemble ambitieux d'objectifs et de cibles en matière de biodiversité mondiale, un cadre de suivi, un mécanisme de mise en œuvre nationale et une stratégie de mobilisation des ressources.

Il est important de noter que de nombreux éléments du CMB sont incomplets, notamment le cadre de suivi, l'outil de rapport en ligne, les lignes directrices pour l'actualisation des SPANB et la soumission des rapports nationaux et des plans de financement nationaux, ainsi que la structure et la gouvernance du Fonds fiduciaire spécial pour la biodiversité, entre autres. La COP a donné des instructions à ses organes subsidiaires, groupes d'experts ad hoc et comités consultatifs pour qu'ils finalisent ces documents d'ici la COP16 en 2024. En avril 2023, les réunions de ces groupes ont été [programmées pour octobre et novembre](#) de cette année.

Mises à jour des Objectifs d'Aichi

Le CMB vient remplacer et actualiser le précédent Plan stratégique mondial pour la diversité biologique créé en 2010 (les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité), définissant l'orientation et l'ambition de l'action et du financement de la biodiversité mondiale pour la prochaine décennie. Le CMB apporte plusieurs mises à jour essentielles aux Objectifs d'Aichi, à la stratégie de mise en œuvre et à la mobilisation des ressources, notamment:

Une ambition accrue et renouvelée par rapport aux Objectifs d'Aichi

- **RESTAURATION:** La cible 2 du CMB sur la restauration d'au moins 30 % des écosystèmes dégradés vient doubler l'ambition de [l'Objectif 15 d'Aichi](#) sur la restauration d'au moins 15 % des écosystèmes dégradés.
- **30x30:** La cible 3 du CMB vise à garantir que 30 % des terres (y compris les eaux intérieures) et 30 % des zones côtières et marines seront conservées d'ici

2030, ce qui représente un net renforcement du niveau d'ambition par rapport aux objectifs de 17 % (terres) et de 10 % (zones marines) de [l'Objectif 11 d'Aichi](#). Parmi les améliorations figurent la reconnaissance des territoires autochtones et traditionnels, ainsi que des aires protégées et des AMCEZ pour permettre d'atteindre la cible 3. La cible 3 du CMB continue de mettre l'accent sur les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques.

- **EXTINCTION D'ESPÈCES:** La cible 4 du CMB prévoit des actions de gestion visant à mettre un terme à l'extinction d'origine humaine d'espèces menacées connues, ce qui vient renforcer l'ambition de [l'Objectif 12 d'Aichi](#), qui ne prévoit que la prévention de l'extinction d'espèces menacées connues.
- **PRÉVENTION DES PANDÉMIES:** Le CMB répond à la réalité de la pandémie de COVID-19 en garantissant la sécurité et la légalité de l'utilisation, de la récolte et du commerce des espèces sauvages, y compris la réduction du risque de propagation d'agents pathogènes, une action très rentable susceptible réduire le risque de futures pandémies d'origine zoonotique. La cible 5 du CMB vient renforcer [l'Objectif 6 d'Aichi](#) en se concentrant sur l'utilisation, la récolte et le commerce de toutes les espèces sauvages (pas seulement les espèces marines) ainsi que sur l'inclusion de la propagation d'agents pathogènes.
- **CHANGEMENT CLIMATIQUE:** La cible 8 du CMB vise à minimiser les risques que le changement climatique fait peser sur la biodiversité et à gérer la biodiversité de manière à atténuer le changement climatique et à soutenir les efforts d'adaptation, en s'appuyant sur [l'Objectif 15 d'Aichi](#). L'inclusion de solutions fondées sur la nature et d'approches écosystémiques constitue une amélioration essentielle, qui ouvre la voie à des actions de conservation, de gestion durable et de restauration conçues pour atteindre les objectifs d'atténuation et d'adaptation.



- **SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES:** L'objectif B et les cibles 8, 9, 10 et 11 du CMB s'appuient sur [l'Objectif 14 d'Aichi](#) en élargissant et en renforçant les actions requises en matière de services écosystémiques. [L'Objectif 14 d'Aichi](#) appelle à la restauration et à la sauvegarde des écosystèmes qui fournissent des services essentiels, notamment des services liés à l'eau, et qui contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être. Le CMB étend cet objectif à la gestion et à l'utilisation durables des espèces sauvages qui procurent des services sociaux, économiques et environnementaux (cible 9), à la gestion durable des zones consacrées à l'agriculture, à l'aquaculture, à la pêche et à la sylviculture afin de maintenir les services écosystémiques fournis par ces zones (cible 10), et à l'utilisation de solutions fondées sur la nature et d'approches écosystémiques pour restaurer, maintenir et améliorer les services écosystémiques, tels que la régulation de l'air, de l'eau et du climat, la santé des sols, la pollinisation et la réduction des risques de maladie, ainsi que la protection contre les risques et les catastrophes naturelles (cibles 8 et 11).
- **MOBILISATION DES RESSOURCES:** [L'Objectif 20 d'Aichi](#) appelait à la mobilisation de ressources financières pour la mise en œuvre efficace du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 à partir de toutes les sources avant 2020. L'objectif D du CMB a amélioré ce point en reliant la mobilisation des ressources au comblement du déficit de financement de 700 milliards de dollars par an, et en détaillant tous les éléments, financiers et autres, nécessaires pour combler ce déficit et faire en sorte que l'ensemble du CMB puisse être mis en œuvre de manière adéquate dans les cibles 15, 16, 18, 19 et 20 du CMB.
 - **Risque pour les entreprises et divulgation d'informations (15):** La cible 15 du CMB comble une lacune des Objectifs d'Aichi concernant le secteur privé, en lui enjoignant de contrôler, évaluer et divulguer ses risques, ses dépendances et ses impacts sur la biodiversité.
 - **Modes de consommation (16):** La cible 16 du CMB vise à modifier les modes de consommation grâce à un meilleur accès à l'information et à des alternatives. Cette cible s'appuie sur l'ambition de [l'Objectif 4 d'Aichi](#) en incluant la nécessité de mettre en place des cadres politiques, législatifs ou réglementaires favorables.
 - **Subventions (18):** La cible 18 du CMB prévoit des étapes précises et quantifiées pour identifier les subventions néfastes pour la biodiversité d'ici à 2025 et pour éliminer, supprimer, réformer et réduire ces subventions d'au moins 500 milliards USD par an d'ici à 2030, ce qui constitue un élément essentiel pour combler le déficit de financement de la biodiversité. Cette cible s'appuie sur l'ambition de [l'Objectif 3 d'Aichi](#), qui prévoyait d'éliminer, de réduire progressivement ou de réformer les incitations néfastes pour la diversité biologique d'ici à 2020.
- **Mobilisation des ressources monétaires et non monétaires (19 et 20):** Les cibles 19 et 20 du CMB portent sur la mobilisation des ressources – financières et autres – nécessaires à la mise en œuvre du CMB. La cible 19 comprend un appel clair à mobiliser au moins 200 milliards USD par an en ressources financières provenant de toutes les sources d'ici à 2030, ce qui ajoute un élément quantitatif et temporel à l'objectif, qui faisait défaut dans [l'Objectif 20 d'Aichi](#). En outre, la cible 19 engage les pays développés à fournir aux pays en développement au moins 20 milliards USD par an d'ici à 2025 et au moins 30 milliards USD par an d'ici à 2030, ce qui représente une augmentation considérable par rapport au niveau d'aide demandé dans [l'engagement d'Hyderabad de 2012](#). La mobilisation de ressources non monétaires prévue par la cible 20 du CMB vient combler une lacune des Objectifs d'Aichi et comprend une coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire pour le renforcement et le développement des capacités, l'accès aux technologies et leur transfert, le développement de l'innovation et l'accès à celle-ci, ainsi que la coopération technique et scientifique.
- **DROITS ET PARTICIPATION DES PAUL (21 ET 22):** Les cibles 21 et 22 du CMB, ainsi que les formulations utilisées dans l'ensemble du cadre, s'appuient sur [l'Objectif 18 d'Aichi](#), en incluant la représentation et la participation pleines et entières, équitables, inclusives, effectives et sensibles au genre, ainsi que l'accès à la justice des membres des PAUL, des femmes et des filles, des enfants et des jeunes et des personnes handicapées. Il prévoit également l'accès aux connaissances traditionnelles, aux innovations, aux pratiques et aux technologies des PAUL avec leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. La référence spécifique au respect de la culture et des droits des PAUL sur leurs terres, leurs territoires, leurs ressources et leurs connaissances et l'appel à une protection totale des défenseurs des droits de l'homme dans le domaine de l'environnement sont des mesures positives pour vivre en harmonie avec la nature d'ici à 2050.
- **ÉGALITÉ DES SEXES:** La cible 23 du CMB vise à assurer l'égalité des sexes grâce à la participation significative et au leadership des femmes et des filles dans les espaces politiques et décisionnels. Il s'agit d'une avancée significative puisque les Objectifs d'Aichi ne comportaient aucune référence spécifique aux questions de genre.

Niveau d'ambition réduit par rapport à Aichi

- **ÉCOSYSTÈMES NATURELS:** L'objectif A du CMB, qui consiste à maintenir et à améliorer tous les écosystèmes d'ici à 2050, appelle à un « accroissement considérable » de la superficie des écosystèmes naturels. L'absence



de définition de cet « accroissement considérable » et la perte d'une composante mesurable spécifique rendent cet objectif moins ambitieux que [l'Objectif 5 d'Aichi](#), qui comprend un chiffre quantitatif pour la réduction de la perte d'habitats naturels. En outre, le CMB ne mentionne plus les types d'écosystèmes spécifiques qui étaient inclus dans les Objectifs d'Aichi, notamment les forêts dans l'Objectif 5 d'Aichi et les récifs coralliens dans [l'Objectif 10 d'Aichi](#).

- **POLLUTION:** La cible 7 du CMB sur la réduction des risques de pollution et de l'impact négatif de la pollution de toutes sources est en retrait par rapport à l'ambition de [l'Objectif 8 d'Aichi](#). En effet, l'objectif du CMB se concentre uniquement sur la réduction du risque et de l'impact de la pollution, plutôt que d'appeler à d'éventuelles réductions de l'utilisation. Toutefois, l'inclusion de nouveaux polluants, tels que les plastiques et les produits chimiques dangereux, élargit le champ d'application de la cible par rapport aux objectifs d'Aichi.
- **EXPLOITATION:** Bien que la cible 5 du CMB constitue une amélioration par rapport à [l'Objectif 6 d'Aichi](#), la suppression d'une référence spécifique aux écosystèmes vulnérables qui pourraient être les plus touchés par la surexploitation réduit le niveau d'ambition de cette cible par rapport à Aichi.

Considérations relatives à la mise en œuvre

- L'absence d'un cadre de suivi clair et d'orientations pour aligner la mise en œuvre nationale sur les objectifs mondiaux au moment de l'adoption des Objectifs d'Aichi a contribué à l'incapacité mondiale à atteindre ces objectifs.
- Conscients de ce problème, les pays ont adopté un cadre de suivi préliminaire en même temps que le

CMB. Cette décision comprend une trajectoire claire pour un achèvement d'ici 2025 grâce au travail d'un Groupe d'experts techniques ad hoc sur les indicateurs, ce qui permet un suivi et un établissement de rapports immédiats sur les objectifs et les cibles du CMB.

- Lorsque les Objectifs d'Aichi ont été adoptés, il n'y avait pas de mandat pour la mise en œuvre et l'établissement de rapports par l'intermédiaire des SPANB et des rapports nationaux pour s'aligner sur ces objectifs. Tirant les leçons de ces erreurs, la stratégie de mise en œuvre du CMB contient des orientations claires pour la mise à jour/révision des SPANB et la soumission des 7e et 8e rapports nationaux conformément aux objectifs et cibles du CMB. Cela signifie que les pays devront rendre compte de leurs progrès dans la réalisation du CMB en vue d'un examen public et d'une discussion lors des COP de la CDB.
- La stratégie de mise en œuvre établit également un calendrier pour la mise en œuvre du CMB par le biais de SPANB et de rapports nationaux actualisés et révisés entre la COP15 et 2030, un aspect essentiel pour donner le coup d'envoi à l'action sur le terrain.

Stratégie de mobilisation des ressources

- Les pays se sont mis d'accord sur une stratégie de mobilisation des ressources dans le but de faciliter la mobilisation immédiate des ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs et des cibles inclus dans le CMB. Cette stratégie répond au manque de ressources immédiatement disponibles après l'adoption des Objectifs d'Aichi.
- La stratégie de mobilisation des ressources est structurée de manière à inclure une phase de mobilisation rapide des ressources (couvrant 2023-

2024) et une augmentation ultérieure des ressources au cours de la deuxième phase (2025-2030).

- Il est important de noter que la stratégie demande au FEM de créer, en 2023, un fonds fiduciaire spécial, appelé Fonds du Cadre mondial pour la biodiversité (Fonds du CMB), dédié à la mise en œuvre du CMB. Ce nouveau fonds serait distinct du Fonds fiduciaire du FEM et de sa structure de gouvernance existante, avec un processus de demande et d'approbation simple et efficace destiné à mobiliser et à décaisser rapidement des ressources nouvelles et supplémentaires. Le nouveau fonds pourra être alimenté par toutes les sources, y compris le secteur public, le secteur privé et les sources philanthropiques.
- La stratégie encourage également les pays à développer des plans nationaux de financement de la biodiversité et établit un Comité consultatif sur la mobilisation des ressources pour guider et renforcer la stratégie, ainsi que pour faire des recommandations sur le développement du Fonds du CMB.

Coup de projecteur sur les objectifs prioritaires

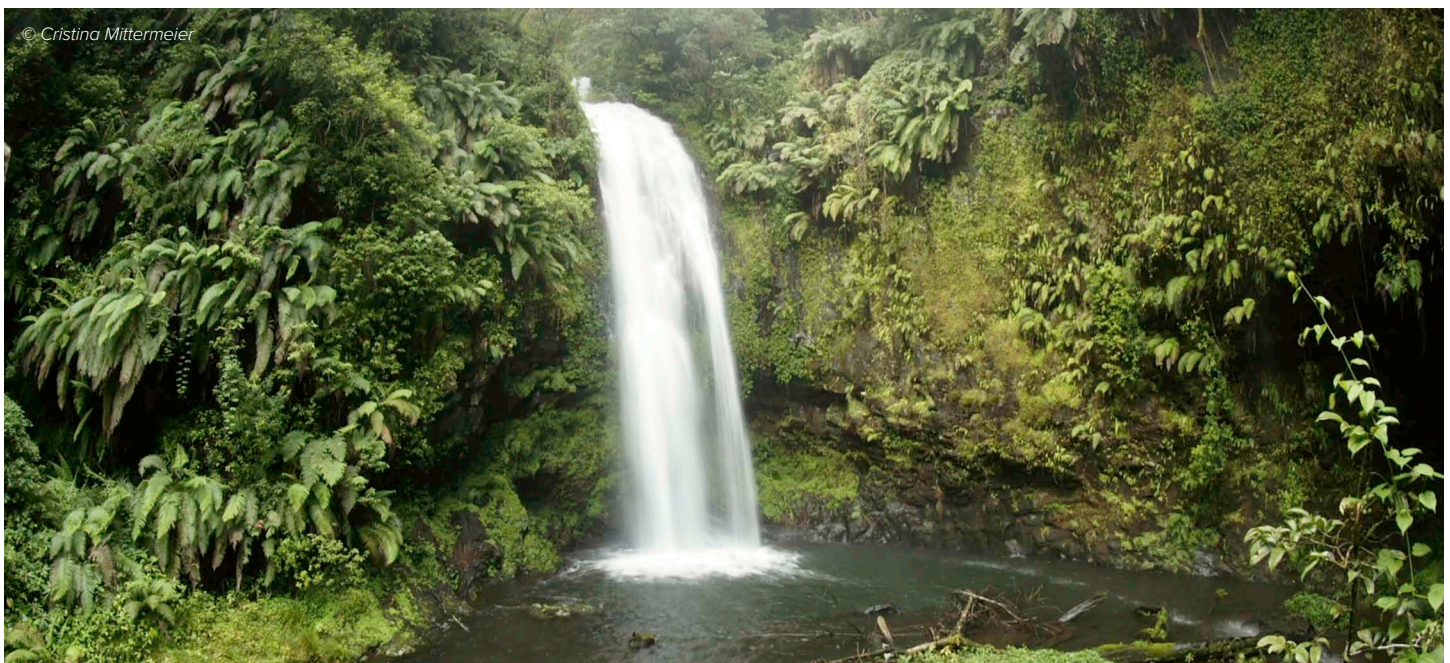
Les objectifs et les cibles du CMB couvrent une grande variété de sujets liés à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité. Le présent document couvre une sélection de cibles qui se rapprochent le plus de la volonté de préserver les contributions de la nature aux populations par le biais de la conservation, de la restauration et de l'utilisation et la gestion durables. La section ci-dessous vise à fournir des exemples de la manière dont les pays peuvent intégrer les contributions de la nature aux populations dans diverses cibles à mesure qu'ils procèdent à l'actualisation nationale des SPANB et fixent de nouveaux objectifs nationaux alignés sur le CMB.

Priorité aux lieux les plus importants pour la fourniture de services écosystémiques

OBJECTIFS CONNEXES DU CMB: 2 (restauration), 3 (30x30), 5 (commerce des espèces sauvages), 10 (systèmes productifs), 11 (services écosystémiques).

Exemples de réussite:

- **CIBLE 2:** Les pays incluent des objectifs de restauration ambitieux dans leurs SPANB, en se concentrant sur les zones dégradées et les zones qui améliorent les services écosystémiques, l'intégrité écologique et la connectivité.
- **CIBLE 3:** Les pays incluent des objectifs de conservation ambitieux dans leurs SPANB, en se concentrant sur les zones importantes pour les services écosystémiques. Ces zones sont généralement proches des populations et peuvent donc ne pas convenir à des zones strictement protégées. Par conséquent, la possibilité d'atteindre cet objectif par l'intermédiaire des AMCEZ et de la reconnaissance des territoires autochtones et traditionnels – ainsi que par l'intermédiaire des aires protégées – offre la possibilité de donner la priorité à ces zones qui sont importantes pour les populations grâce à des programmes de conservation innovants.
- **CIBLE 5:** Les pays appliquent l'approche écosystémique aux cibles de leur SPANB concernant l'utilisation, la récolte et le commerce durables, sûrs et légaux des espèces sauvages, en mettant notamment l'accent sur la réduction des causes premières de la propagation d'agents pathogènes résultant de l'utilisation, de la déforestation et de la dégradation des terres. Cela leur permet de donner la priorité aux lieux importants pour la fourniture de ce type de services de santé.
- **CIBLE 10:** Les pays garantissent la résilience et la productivité des systèmes de production dans leurs SPANB en se concentrant sur l'application de pratiques respectueuses de la biodiversité sur les zones



© Cristina Mittermeier

fournissant des services écosystémiques, tels que l'eau potable, la productivité des sols, les pollinisateurs, dont dépendent les systèmes d'agriculture, de sylviculture, de pêche et d'aquaculture.

- **CIBLE 11:** Les pays intègrent les SFN et les ABE dans leurs SPANB en se concentrant sur les lieux identifiés comme les plus importants pour la fourniture des services écosystémiques énumérés dans la cible: la régulation de l'air, de l'eau et du climat, la santé des sols, la pollinisation et la réduction des risques de maladie, ainsi que la protection contre les risques et les catastrophes naturelles. Des [avancées scientifiques](#) récentes ont permis de dresser des cartes de la répartition mondiale des écosystèmes fournissant des services liés à la régulation de la qualité de l'eau (azote, sédiments), à l'approvisionnement alimentaire (pollinisation, pâturage, poissons de rivière et de mer), à la production de bois et de combustible, à la régulation des inondations et à la réduction des risques côtiers, ainsi qu'à l'accès aux zones marines et terrestres à des fins de loisirs et de prélèvement de ressources. Les pays peuvent s'inspirer de ces cartes pour donner la priorité aux lieux les plus importants pour la fourniture de services écosystémiques essentiels. Ces cartes peuvent être utilisées dans le cadre des efforts de planification nationale. Elles sont disponibles [ici](#). (*mot de passe: biodiversity | nom d'utilisateur: Montreal2022*).

Priorité aux lieux les plus importants pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets

OBJECTIFS CONNEXES DU CMB: 3 (30x30), 8 (climat), 11 (services écosystémiques)

Exemples de réussite:

- **CIBLE 3:** Les pays incluent des objectifs de conservation ambitieux dans leurs SPANB, en se concentrant sur les zones importantes pour les services écosystémiques, notamment les services climatiques. Des cartes détaillant les endroits les plus importants pour la fourniture de ces services sont disponibles pour une utilisation dans la planification nationale [ici](#). (*mot de passe: biodiversity | nom d'utilisateur: Montreal2022*).
- **CIBLE 8:** Les pays intègrent les SFN et les ABE dans leurs SPANB en se concentrant sur les lieux identifiés comme les plus importants pour la fourniture des services d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Ces lieux peuvent inclure des écosystèmes de carbone bleu, tels que les mangroves, et d'autres écosystèmes à haute teneur en carbone, tels que les forêts anciennes et les tourbières. Les cartes mettant en évidence ces lieux peuvent être appliquées sous la forme d'une « couche » utilisée dans la planification nationale par les agences ou ministères concernés. Ces cartes sont disponibles [ici](#) pour une utilisation dans la planification nationale. Les pays rendent également compte de leurs progrès dans la réalisation de cette cible en utilisant des indicateurs qui incluent les services écosystémiques de régulation du climat par

type d'écosystème (en utilisant la [méthodologie SEEA de l'ONU](#)), et les inventaires nationaux de GES pour l'affectation des terres et le changement d'affectation des terres, tels qu'ils sont inclus dans le cadre de suivi du CMB.

- **CIBLE 11:** Les pays intègrent les SFN et les ABE dans leurs SPANB en se concentrant sur les lieux identifiés comme les plus importants pour la fourniture des services écosystémiques énumérés dans la cible, qui comprennent les services climatiques.

Développer et renforcer la conservation et la restauration par zone

OBJECTIFS CONNEXES DU CMB: 2 (restauration), 3 (30x30)

Exemples de réussite:

- **CIBLE 2:** Les pays intègrent des objectifs de restauration ambitieux dans leurs SPANB, dans les aires de conservation par zone ainsi que dans d'autres zones qui ne bénéficient pas d'une protection formelle.
- **CIBLE 3:** Les pays intègrent des objectifs de conservation ambitieux dans leurs SPANB en utilisant une série de modèles de conservation par zone, notamment, mais sans s'y limiter, les aires protégées par l'État, les aires protégées privées, les aires gérées par les PACL et les AMCEZ. En outre, les pays peuvent inclure des objectifs ambitieux pour étendre et/ou renforcer les efforts de conservation par zone existants au niveau national et en collaboration avec d'autres pays et régions.

Garantir les droits fonciers et la participation des populations autochtones

OBJECTIFS CONNEXES DU CMB: 3 (30x30), 21 (connaissances traditionnelles), 22 (représentation & participation)

Exemples de réussite:

- **CIBLE 3:** Les pays intègrent des objectifs de conservation ambitieux dans leurs plans d'action nationaux en consultation étroite avec les PACL et d'autres parties prenantes, y compris des objectifs nationaux correspondants sur le renforcement des droits et de la reconnaissance des titres de propriété des PACL, ainsi que le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLC), les approches fondées sur les droits et l'amélioration de la gouvernance.
- **CIBLE 21:** Les pays intègrent le concept de consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLC) dans leurs plans d'action nationaux afin de garantir l'accès et l'utilisation respectueux des ressources traditionnelles.
- **CIBLE 22:** Les pays utilisent une approche englobant l'ensemble de la société pour mettre à jour leurs SPANB de façon à garantir une représentation et une participation complètes, équitables, inclusives, efficaces et sensibles au

OBJECTIFS DU CMB	ODD LIÉS	ANALYSE – LIENS ENTRE LES ODD ET LE CMB
OBJECTIF A: mettre un terme à l'extinction d'espèces	Objectif 6 Objectif 13 Objectif 14 Objectif 15	L'objectif A du CMB contribue à la réalisation des ODD axés sur la protection et la conservation des écosystèmes naturels.
OBJECTIF B: utilisation durable (Cible associée du CMB: 8)	Objectif 1 Objectif 2 Objectif 3 Objectif 4 Objectif 5 Objectif 6 Objectif 7 Objectif 8 Objectif 9 Objectif 12 Objectif 13 Objectif 14 Objectif 15	L'objectif B du CMB contribue aux ODD qui mettent l'accent sur la valeur de la nature pour l'homme et demande que ces contributions soient maintenues et renforcées, ainsi que les ODD qui mettent l'accent sur l'utilisation durable des ressources naturelles. Les pays qui rendent compte de leurs progrès dans la réalisation de la cible 8 du CMB, l'objectif climatique, utiliseront certains des mêmes indicateurs que ceux nécessaires pour rendre compte de leurs CDN, notamment les inventaires nationaux des émissions de GES provenant de l'utilisation des terres et du changement d'affectation des terres, les plans nationaux d'adaptation, les stocks de carbone et les émissions annuelles nettes de GES par catégorie d'utilisation des terres, dans le but de réduire la charge de travail des pays en matière d'établissement de rapports.
OBJECTIF C: partage des avantages	Objectif 2 Objectif 3 Objectif 5 Objectif 6 Objectif 7 Objectif 10 Objectif 11 Objectif 16	La cible C du CMB fait progresser les objectifs des ODD en mettant l'accent sur l'importance d'un partage équitable et intergénérationnel des avantages de l'utilisation de la biodiversité et de ses ressources génétiques entre tous les peuples.
OBJECTIF D: moyens de mise en œuvre (Cibles associées du GBF: 19 & 20)	Objectif 4 Objectif 12 Objectif 17	El obge L'objectif D du CMB contribue directement aux ODD en se concentrant sur le renforcement des moyens de mise en œuvre et des partenariats pour le développement durable. En ce qui concerne les synergies avec l'Accord de Paris, les pays qui actualisent leur SPANB peuvent s'appuyer sur les activités des SFN et de l'ABE de leur CDN, en intégrant les objectifs nationaux en matière de biodiversité et de climat dans les processus budgétaires et autres, et en harmonisant l'implication des bailleurs de fonds et du secteur privé.

Tableau adapté de: <https://www.cbd.int/sbstta/sbstta-24/post-2020-sdg-linkages-en.pdf>

genre dans la prise de décision relative à la biodiversité. Cela inclut une mobilisation significative des PAPL et d'autres parties prenantes tout au long du processus de mise à jour et de mise en œuvre des SPANB.

de la nature pour leur réalisation. En outre, de nombreux indicateurs des ODD sont sur le point d'être inclus dans le cadre de suivi du CMB, une fois qu'il aura été finalisé par le groupe d'experts techniques ad hoc (AHTEG).

Liens entre les cibles du CMB et les ODD et les CDN

Plusieurs objectifs et cibles du CMB sont alignés sur les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et présentent des synergies avec les contributions déterminées au niveau national (CDN) que les pays doivent mettre à jour d'ici 2025 dans le cadre de l'Accord de Paris. [Au moins la moitié](#) des 169 cibles des ODD dépendent

Conclusion

L'actualisation des SPANB offre **une opportunité clé, à court terme**, de garantir le maintien des contributions fournies par la nature aux populations par le biais de la conservation, de la restauration et de l'utilisation et la gestion durables, comme moyens utilisés par les pays dans les politiques publiques nationales pour atteindre les objectifs pertinents du CMB.

Pour plus d'informations, contactez

Jill Hepp, Senior Director, International Policy
jhepp@conservation.org

